

L'association Française de la Maladie de Fanconi (AFMF) lance son **3^{ème} appel à projets (AAP) visant à soutenir entre 1 à 3 sujets de recherche sur une durée maximale de 2 ans pour un montant total de 250 000€.**

L'AFMF¹ a pour missions essentielles le soutien aux familles concernées par cette affection (environ 300 personnes en France) et l'aide à la recherche.

La maladie de Fanconi appelée aussi « anémie de Fanconi » est une **affection génétique rare et complexe**, provoquée par la présence de mutations dans un des 22 gènes *FANC* identifiés à ce jour. Ces gènes, via la voie de signalisation FANC/BRCA, participent à la réparation de l'ADN et au maintien de la stabilité du génome. Cette maladie est caractérisée par une hétérogénéité phénotypique importante entraînant, entre autres, des malformations congénitales variables, des anomalies hématologiques (aplasie médullaire ou leucémie aiguë myéloblastique), des troubles de la fertilité et un risque très élevé de cancers, notamment des carcinomes épidermoïdes cutanés et ano-génitaux.

Tout projet de recherche **clinique, préclinique ou fondamentale**, qui a pour objectif d'aboutir à une meilleure prise en charge des patients atteints de cette affection et/ou une meilleure connaissance de la maladie et de ses répercussions au niveau de tous les organes/fonctions, est éligible à l'AAP. Nous porterons un intérêt tout particulier aux projets portant sur :

- Une meilleure caractérisation des **susceptibilités aux carcinomes épidermoïdes cutanés et de la sphère ano-génitale et de leurs traitements dans le cadre de l'anémie de Fanconi**: compréhension des mécanismes, prévention, détection et évaluation des nouveaux traitements.
- Les **défaillances de la moelle osseuse et ses traitements**
- L'implication et l'impact des gènes *FANC* sur la **reproduction** chez les femmes et les hommes.

Les projets soumis seront évalués par des **experts indépendants** puis examinés par le **Conseil scientifique** de l'AFMF² qui formulera des recommandations à l'association qui reste souveraine dans le choix des projets retenus.

Cet AAP s'adresse en priorité aux équipes de recherche françaises opérant en lien avec des Centres Hospitaliers et Universitaires et les organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM etc...). Les cofinancements sont acceptés dans la mesure où la partie financée par l'AFMF est bien identifiée. Toute publication ou présentation de résultats financés par cet appel d'offre devra mentionner l'AFMF dans ses remerciements.

Les dossiers de demande de subvention comporteront :

- la présentation du projet en français sur 3 pages (Arial 12, interligne 1.5) intégrant la description du contexte scientifique, le ou les objectifs du projet, la méthodologie employée, les résultats attendus et un calendrier prévisionnel
- le budget total du projet et le montant de la subvention demandée, avec son affectation précise (1 page)
- un résumé scientifique (½ page) ainsi qu'un résumé grand public (½ page)
- les coordonnées et l'affiliation principale du porteur du projet ainsi que ses publications les plus significatives des 5 dernières années
- la composition de l'équipe ou des équipes impliquées dans le projet.

Le dossier est à envoyer avant le 30 septembre 2020
par courrier à Mme Bichet, AFMF, 18 rue Valentin Haüy, 75015 PARIS
et par courriel : contact.afmf@gmail.com

¹ <http://www.fanconi.com/>

² <https://www.fanconi.com/lassociation/qui-sommes-nous/>